



**PRÉSIDENCE**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 2797-2017/ARR/DJA**

**du : 28/12/2017**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 73-1990/APS du 08 juin 1990 fixant les règles relatives à l'aliénation des parcelles de terrain formant le lotissement industriel de Ducos ;

Vu la délibération n° 15-2016/APS du 24 mai 2016 modifiant la délibération n° 23-2012/APS du 31 juillet 2012 fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi ;

Vu la délibération n° 222 du 12 janvier 2017 portant création d'un établissement public administratif dénommé « Agence calédonienne de l'énergie » ;

Vu l'arrêté n° 748 bis du 26 août 2003 portant réglementation des établissements de jeux de hasard ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° 840-2016/ARR/DEFE du 22 juin 2016 relatif à l'organisation interne des services de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi ;

Vu l'arrêté modifié n° 2017-1805/GNC du 1er août 2017 portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-1153/GNC du 30 juin 2015 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, de développement numérique et de la communication audiovisuelle (agence calédonienne de l'énergie) ;

Vu le rapport n° 42793-2017/3-ACTS/DJA du 5 septembre 2017,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1:** A l'article 8 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité de gestion du fonds de garantie de la province Sud (FGPS), les mots : « *Mme Gyslène Dambreville* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Jandot* ».

**ARTICLE 2:** A l'article 9 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au conseil d'administration du Fonds Nickel de la Nouvelle-Calédonie, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf*. » sont remplacés par les mots : « *Mme Nina Julié* ».

**ARTICLE 3:** A l'article 20 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité d'agrément des agences de voyage et agence de tourisme, les mots : « *le responsable du bureau du tourisme de la province Sud* » sont remplacés par les mots : « *le chef du service du développement économique ou son représentant* ».

**ARTICLE 4:** A l'article 21 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission consultative d'agréments des entreprises nautiques touristiques – affaires maritimes, les mots : « *le responsable du bureau du tourisme de la province Sud* » sont remplacés par les mots : « *le chef du service du développement économique ou son représentant* ».

**ARTICLE 5:** A l'article 25 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission d'attribution des logements de la SIC, les mots : « *Mme Evelyne Lèques* » sont remplacés par les mots : « *Mme Karine Destours* ».

**ARTICLE 6:** A l'article 26 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission d'attribution des logements conventionnés de la SEM d'agglomération, les mots : « *Mme Evelyne Lèques* » sont remplacés par les mots : « *M. Olivier Thupako* ».

**ARTICLE 7:** A l'article 26-1 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission appel d'offre (CAO) de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire*. ».

**ARTICLE 8:** A l'article 28 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission d'attribution de marchés de la SIC, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka*. » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire*. ».

**ARTICLE 9:** A l'article 30 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité de coordination - Protocole Unique, les mots : « *Mme Evelyne Lèques* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec* ».

**ARTICLE 10:** A l'article 38 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission des lots industriels, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Mireille Münkkel, titulaire* ».

**ARTICLE 11:** A l'article 44 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission d'agrément des candidats à l'adoption, les mots : « *Mme Evelyne Lèques* » sont remplacés par les mots : « *Mme Karine Destours* ».

**ARTICLE 12:** A l'article 44-1 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil, les mots : « *Mme Evelyne Lèques, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Karine Destours, titulaire* » et les mots : « *Mme Karine Destours, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante* ».

**ARTICLE 13:** A l'article 45 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales, les mots : « *Mme Evelyne Lèques* » sont remplacés par les mots : « *Mme Karine Destours* ».

**ARTICLE 14:** A l'article 50 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission de l'aide sociale à l'enfance, les mots : « *Mme Evelyne Lèques* » sont remplacés par les mots : « *Mme Karine Destours* ».

**ARTICLE 15:** L'article 53 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité des installations classées pour la protection de l'environnement dans la province Sud est abrogé.

**ARTICLE 16:** A l'article 55 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission relative à la filière de gestion des déchets, après les mots « à la commission » les mots « d'agrément » sont ajoutés.

**ARTICLE 17:** A l'article 64 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) conservatoire des espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie, les mots : « *suppléée par M. Nicolas Metzdorf* » sont remplacés par les mots : « *suppléé(e) par Mme Gyslène Dambreville* ».

**ARTICLE 18:** A l'article 68 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission territoriale des jeux, les mots : « *Mme Martine Lagneau.* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Hardouin.* ».

**ARTICLE 19:** Le tableau de l'article 69-2 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au jury d'évaluation professionnelle, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

«

<b>Patricia</b>	<b>Pedre</b>	<i>paramédicaux</i>	<i>Infirmier diplômé d'Etat</i>
		<i>paramédicaux</i>	<i>Diététicien</i>
		<i>paramédicaux</i>	<i>Technicien de laboratoire</i>
		<i>paramédicaux</i>	<i>Aide-Soignant</i>

».

**ARTICLE 20:** A l'article 77 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au conseil d'administration de la mission d'insertion des jeunes (MIJ), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Millet* ».

**ARTICLE 21:** A l'article 92 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (BEA), les mots « *Mme Nina Julié* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti* ».

**ARTICLE 22:** A l'article 95 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au conseil d'administration de l'agence calédonienne de l'énergie, les mots : « *désigné M. François Serve* » sont remplacés par les mots : « *désignée Mme Corine Voisin* ».

**ARTICLE 23:** Après l'article 98-3 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, il est inséré un article 98-3-1 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 98-3-1:** *Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bourail, est désignée Mme Gyslène Dambreville.* »

**ARTICLE 24:** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.